



Doc. 13157
22 avril 2013

Violence à l'encontre des communautés religieuses

Amendement¹ n° 9

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 7, insérer les mots suivants :

« Dans certains Etats membres en particulier, de récentes réformes constitutionnelles donnent lieu à de sérieuses inquiétudes en ce qui concerne leur conformité à l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme ».

Déposé par:

BRAUN Márton, Hongrie, PPE/DC
AGRAMUNT Pedro, Espagne, PPE/DC
GULYÁS Gergely, Hongrie, PPE/DC
KALMÁR Ferenc, Hongrie, PPE/DC
KANDELAKI Giorgi, Géorgie, PPE/DC
QUINTANILLA Carmen, Espagne, PPE/DC

1. 2013 - Deuxième partie de session

